

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	11	11 + 7 pouvoirs

Date de convocation
7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour le Haut de la Rue de Mirecourt
N° de délibération : 10_2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	7	18	0	0	0

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU HAUT DE LA RUE DE MIRECOURT - DETR

Le Maire rappelle que la commune dispose sur son territoire d'un établissement régional d'enseignement adapté situé au 60, rue de Mirecourt qui accueille plus de deux cents élèves à mobilité réduite. Or, de nombreux problèmes de circulation et de stationnement se posent régulièrement notamment en période scolaire. Par ailleurs, la rue de Mirecourt constitue un des axes majeurs de la commune, emprunté par de nombreux riverains.

Afin de régler les difficultés de stationnement anarchique, de vitesse excessive, de circulation difficile des cyclistes, des piétons et des PMR, la commune a mandaté le Bureau d'études SEFIBA pour l'établissement d'un aménagement de cet axe principal.

Le projet, travaillé en commission cadre de vie, a pour objectif d'optimiser l'usage de la voirie, de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les cheminements piétons (mise aux normes handicapés qui permettra d'assurer une continuité piétonne entre l'EREA et le centre du village), et la mise en place sur la chaussée de couloirs permettant la circulation des cyclistes. Le tout dans un environnement paysagé apaisé, avec la volonté de désimpermeabiliser les surfaces et d'assurer une infiltration des eaux de pluie. Une note de synthèse détaillant les différents objectifs est annexée à cette présente délibération.

Le travail mené sur la réfection de la rue de Mirecourt se décompose en trois phases, la première allant de l'EREA jusqu'au pont au niveau du virage.

Le 25 janvier 2021, le conseil municipal avait voté une délibération sur cette première phase. Les plans ayant été revus et le montant des travaux estimé ayant évolué, il est demandé au conseil d'actualiser cette décision.

Actuellement, le montant estimatif du projet est de 425 417 € HT (soit 510 500 € TTC). Le marché à procédure adaptée sera lancé prochainement.

Le Maire propose que le conseil municipal :

- DONNE SON ACCORD sur le projet de mise en sécurité du Haut de la rue de Mirecourt estimé à 510 500 € TTC
- SOLLICITE une subvention au titre la DETR pour les travaux de sécurité routière, de l'agence de l'eau pour la dés-imperméabilisation des sols, ainsi que du conseil départemental au titre des amendes de police
- S'ENGAGE à prendre en charge la partie non subventionnée et à inscrire les crédits correspondants au prochain budget primitif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2023.04.12 14:42:53 +0200
Ref:20230412_104201_1-1-O
Signature numérique
Maire